

LE CHÂTEAU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CHÂTEAU OBTIENT UNE ORDONNANCE INITIALE AMENDÉE ET REFONDUE EN VERTU DE LA LACC

Montréal, le 2 novembre 2020 – Le Château Inc. (NEX : CTU.H) (« **Le Château** » ou la « **Société** ») a annoncé aujourd'hui que la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance initiale amendée et refondue prolongeant jusqu'au 15 janvier 2021 l'application de l'ordonnance initiale obtenue par la Société le 23 octobre 2020 en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** »). L'ordonnance initiale amendée et refondue porte également sur certaines questions administratives.

La Cour a aussi rendu aujourd'hui une ordonnance de mise en liquidation autorisant la Société à procéder à la vente de ses actifs et à la cessation de ses activités.

L'ordonnance initiale amendée et refondue et l'ordonnance de mise en liquidation pourront être consultées à l'adresse www.pwc.com/ca/lechateau.

La Société continuera de communiquer de l'information à jour tout au long du processus de liquidation lorsque des événements le justifient.

Profil

Le Château est un fabricant et détaillant canadien spécialisé de vêtements, chaussures et accessoires exclusifs destinés aux femmes et aux hommes modernes soucieux de la mode. Son réseau étendu comporte 121 emplacements de premier choix au Canada ainsi qu'une plateforme de commerce en ligne au Canada et aux États-Unis.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse peut contenir des informations prospectives portant sur la Société ou sur l'environnement dans lequel elle évolue qui sont fondées sur les attentes, les estimations et les prévisions raisonnables de la Société. Les informations prospectives qui figurent dans le présent communiqué comprennent, notamment, des informations relatives à la procédure en vertu de la LACC et au processus de liquidation. Ces informations ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et indépendants de la volonté de la Société. Un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés. Ces facteurs comprennent notamment ceux énoncés dans d'autres documents publics de la Société. Les lecteurs sont donc avisés de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. De plus, ces dernières ne font état que de la situation à la date à laquelle elles ont été formulées, et la Société nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de revoir de telles informations à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit, sauf si la loi sur les valeurs mobilières applicable l'exige.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles comprennent, entre autres : les risques et les incertitudes liés à la procédure en cours en vertu de la LACC, au processus de liquidation, aux crises de santé publique et au ralentissement économique, les risques d'illiquidité, la conjoncture économique générale et les incertitudes habituelles liées aux affaires. La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Les risques et les incertitudes auxquels la Société est confrontée sont sensiblement les mêmes que ceux décrits dans son rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 25 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Emilia Di Raddo, CPA, CA, présidente, 514 738-7000

Johnny Del Ciancio, CPA, CA, vice-président, Finances, 514 738-7000

MaisonBrison: Pierre Boucher, 514 731-0000

Source : Le Château Inc.